

Carrière

## Les parents sortent de l'ombre dans l'entreprise

Claire Beffa - 11/04/2008 09:38 - L'Expansion.com

Envoyer par email Imprimer A- A+ Citer dans votre blog Commentaires 0 Votes 2



© Greg Erchoff

**Claire Beffa est directrice associée d'Equilibres, premier cabinet de conseil en ressources humaines, spécialiste de la conciliation entre vies professionnelle et personnelle**

Il y a des étapes marquantes dans les processus de prise de conscience collective, dans la mise en œuvre de dynamiques de changement. Le lancement officiel de la [Charte de la parentalité en entreprise](#) le 11 avril 2008 est de celles-là. Cosignée par Xavier Bertrand, le Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité et, d'ores et déjà, quelques-unes des plus grandes entreprises françaises, cette charte est destinée à promouvoir des politiques d'entreprise favorables aux salariés et parents. Nous y avons œuvré en participant à son élaboration et à sa rédaction. Nous y travaillerons à l'avenir encore en sollicitant les entreprises afin qu'elles s'engagent.

Certes, la France conjugue à la fois le meilleur taux de fécondité de l'Union Européenne (2 enfants par femme) et un bon taux d'emploi des femmes (57,7%). Certes, la France dispose d'une politique familiale et de dispositifs qui permettent la conciliation des vies professionnelles et familiales : la scolarisation des enfants dès 3 ans, un congé parental rémunéré, une offre de modes de garde collectifs insuffisante mais en développement pour les plus petits.

Mais cela ne suffit pas. Dans un pays où la grande majorité des couples sont biactifs, l'articulation des vies professionnelle et personnelle n'avait pas fait l'objet jusque-là d'un débat collectif et de facto d'un engagement fort des pouvoirs publics et des entreprises. Pourtant, le « modèle français » actuel connaît des faiblesses et véhicule des inégalités. Ainsi, l'articulation des vies professionnelle et personnelle s'avère difficile pour de nombreux salariés parents en l'absence d'une réflexion sur l'organisation du travail. Conséquence première de ces difficultés quotidiennes : le stress. A l'heure où patronat et syndicats négocient pour reconnaître la part de responsabilité des employeurs dans le stress au travail, la question de l'équilibre de vie est enfin porté sur le devant de la scène par les organisations syndicales.

Il est temps. Car aujourd'hui les salariés pères entendent vivre plus pleinement leur paternité tandis que la maternité handicape le parcours professionnel des femmes. Selon la dernière enquête menée par l'Ined, 39% des mères déclarent que leur activité professionnelle a été modifiée par la naissance d'un enfant, qu'il s'agisse d'un retrait d'activité, d'une réduction d'activité ou encore d'un changement de poste. Bien évidemment, ceci a encore des incidences fortes sur la rémunération des femmes puis sur leur retraite.

